

REGLEMENT INTERIEUR DU FORUM 2025

Article 1 : Installation des stands

Les exposants devront aménager leurs emplacements soit :

- **le mardi 1^{er} avril 2025** (de 16h00 à 18h00)
- **le mercredi 2 avril** (de 9h00 à 9h45)

L'installation devra être impérativement achevée pour 10h00 dernier délai.

Pour les **exposants présents uniquement le jeudi 3 avril 2024**, l'installation devra se faire entre **9h00 et 9h45**.

Chaque exposant aura au minimum un emplacement dont les caractéristiques de base sont les suivantes : stand de 9m², muni d'une table (1,83m x 0,76m), et de quatre chaises. Ce dernier sera équipé d'un éclairage, d'une prise de courant (1 Kw – interdiction formelle d'y brancher une cafetière ou une bouilloire). Chaque exposant disposant d'une prise électrique sur son stand devra se munir d'une rallonge électrique (tout autre matériel relève de son organisation personnelle). Les exposants qui ont demandé une connexion Internet devront se munir du matériel nécessaire pour pouvoir se mettre en conformité et se connecter via un réseau WIFI. Ce stand numéroté ne pourra être échangé avec un autre exposant.

Les exposants pourront entreposer leur matériel lourd sur place durant les nuits du 1^{er} et 2 avril 2025 (Pas de gardiennage).

Une vérification des branchements sera faite après installation de l'exposant. En cas de dysfonctionnement, l'exposant devra le signaler auprès de l'accueil.

Le chargé de sécurité passant le mercredi 2 avril 2025, une 1/4 heure avant l'ouverture au public, tous les stands devront être installés. Les allées et les issues de secours devront être libres de tous matériels. Le salon ne pourra ouvrir tant que des véhicules se trouveront devant les issues de secours et la voie engins.

Pour réserver votre emplacement, **le bon de réservation de stand** doit impérativement être transmis à Troyes Champagne Métropole, **avant le 28 février 2025**, soit par courrier à l'adresse suivante : 1 Place Robert Galley, 10 000 TROYES, à l'attention de Madame Adeline HAGNERÉ, ou par mail à **adeline.hagnere@troyes-cm.fr**

Pour tout problème d'ordre technique lors du forum, s'adresser à l'accueil.

Article 2 : Horaires et tenue du stand

Tout stand attribué **doit être occupé sur la totalité des plages horaires d'ouverture c'est-à-dire de 10h à 18h00.**

Les exposants sont invités à se présenter sur le stand au minimum trente minutes avant l'ouverture du forum.

L'aménagement intérieur du stand relève des exposants. Ceux-ci sont invités à agrémenter leur stand **(double face, agrafes et punaises interdits)**, seul le ruban adhésif et la patafix sont autorisés et doivent être retirés à l'issue du forum).

Les outils de communication utilisés doivent être en correspondance avec l'objet du salon. Les exposants n'ont pas la possibilité d'utiliser les allées à des fins publicitaires.

Chaque exposant devra respecter la « philosophie non commerciale du Forum ». Est interdite la vente sur place sauf autorisation expresse du comité d'organisation.

Chaque exposant devra s'en tenir à un rôle de transmission d'informations les plus complètes et les plus objectives possibles.

Chaque exposant devra respecter les stands situés à proximité du sien, en évitant tout démarchage dans les allées du Parc des expositions pouvant nuire à l'action d'information des autres exposants, à destination du grand public.

Sont interdits les jeux, tombolas ou toutes animations susceptibles de perturber les autres exposants.

La distribution de prospectus ou d'échantillons à l'extérieur des stands et sur le parking, la publicité à haute voix, ainsi que l'emploi de micros et de tout appareil susceptible d'occasionner une nuisance sonore, sont interdits.

Le comité d'organisation se réserve le droit de faire modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation ou gêneraient les exposants voisins ou encore les visiteurs.

Le port du badge exposant est obligatoire et fourni par les organisateurs.

Article 3 : Espace détente

Espace détente : Eau, café et thé vous seront proposés pendant toute la durée du Forum.

Possibilité de restauration prévue sur l'esplanade.

Article 4 : Parking

Le parc des expositions dispose de 300 places de parking gratuites et à proximité le parking de l'Esplanade de Belgique reste ouvert au public.

Article 5 : Démontage

La clôture du forum aura lieu le jeudi 3 avril 2025 à 18h00.

Le démontage se fera

- **le mercredi 2 avril 2025 à 18h00** (pour les exposants présents uniquement à cette date)
- **le jeudi 3 avril à partir de 18h00**

Tous les stands devront être libérés par les exposants (matériel, publicité, etc.) avant 20h00.

Les exposants s'engagent à restituer les lieux propres et le matériel en état de fonctionnement.

Article 6 : Attestation d'assurance

Chaque exposant devra impérativement transmettre son attestation d'assurance avec son bon de réservation de stand au plus tard le 28 février 2025 à l'adresse suivante : Troyes Champagne Métropole, 1 Place Robert Galley, 10 000 TROYES, à l'attention de Madame Adeline HAGNERÉ ou par mail à adeline.hagnere@troyes-cm.fr

Article 7 : Tarifs de mise à disposition des stands

Dans le cadre du portage financier du Forum Emplois et Alternance par Troyes Champagne Métropole, il a lieu de mettre en place des conventions de mise à disposition pour les stands à l'attention des exposants du forum.

La convention vous sera adressée avant l'évènement et devra être renvoyée signée.

La tarification est la suivante :

CATEGORIE 1 : Entreprises / organisme : 25,00 € par stand de 9m² et par journée.

CATEGORIE 2 : Associations reconnues d'utilité publique : mise à disposition gracieuse (sur justificatif).

Les partenaires publics ou privés peuvent bénéficier conventionnellement d'une exonération totale de redevance si le montant de leur aide ou participation dans l'organisation (réel ou valorisé) est au moins équivalente au tarif du stand qu'ils occupent, et une exonération de 50% dans le cas où l'aide apportée est inférieure à ce montant.

Le paiement des stands s'effectuera à réception de l'avis des sommes à payer à l'issue du Forum.

Article 8 : Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (« RGPD ») et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, les informations recueillies sur le bon de réservation de stand sont enregistrées dans un fichier informatisé et papier par Troyes Champagne Métropole pour **afin d'assurer la bonne organisation du Forum Emplois et Alternance**. Le traitement repose sur la convention de mise à disposition d'un emplacement (base légale du contrat).

Les données collectées ne seront communiquées qu'aux personnes habilitées.

Les données sont conservées pendant 2 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou en demander la portabilité.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre référent interne : rgpd@troyes-cm.fr / Troyes Champagne Métropole, Service RGD, 1 Place Robert Galley, 10000 Troyes ou notre délégué à la protection des données externe : dpo@cdg10.fr / DPO - CDG10, BP 40085 Sainte-Savine, 10602 La Chapelle Saint-Luc Cedex.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 9 : Informations complémentaires

Le comité d'organisation se réserve le droit de statuer à tout moment sur les cas litigieux ou non prévus au règlement intérieur.

De fait, en s'inscrivant chaque exposant accepte le présent règlement.

Renseignements

Troyes Champagne Métropole / Pôle développement économique Emploi et Mobilités

☎ 03 25 45 27 59